



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : ASSASSINAT DE ANNE MARIE BUHORO, DEFENSEURE DES VICTIMES DES VIOLENCES SEXUELLES, A MINOVA DANS LE GROUPEMENT DE BUZI EN TERRITOIRE DE KALEHE AU SUD – KIVU.

Communiqué de presse

Sud-Kivu- Douala, le 2 février 2022 : Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) a appris avec stupeur l'assassinat de Anne Marie Buhoro, Défenseure des victimes des violences sexuelles, par un capitaine des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) dans le Groupement de Buzi en Territoire de Kalehe au Sud – Kivu.



Les faits

Dans la nuit du 28 au 29 janvier 2022, Anne Marie Buhoro, Défenseure des victimes des violences sexuelles, est assassinée par son conjoint Jérémie SALEH BIN SALEH, capitaine des Forces armées, de la République démocratique du Congo (FARDC). Anne Marie Buhoro s'était engagée dans la prise en charge des victimes des violences sexuelles dans la région.

De tout ce qui précède,

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) :

- Très attristé, condamne avec fermeté ce crime crapuleux perpétré par son conjoint Jérémie SALEH BIN SALEH, capitaine des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et adresse ses sincères condoléances à ses proches si durement éprouvés ;
- Dénonce cet énième assassinat ignoble qui fragilise les efforts des femmes engagées à reconstruire leur tissu social détruit par les violences subies ;



Dénonce les assassinats, les séances de tortures physiques et morales ainsi que les traitements inhumains et dégradants infligés aux Défenseur(e)s des Droits Humains qui ne font que leur travail humanitaire pour les déplacés internes et autres victimes dans le but de recevoir un soutien opportun et approprié ;

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) rappelle :

- Qu'aucune revendication, aussi légitime soit-elle, ne peut justifier les horreurs, exactions et les violations des Droits Humains commises dans les régions en conflit.

En conséquence, le REDHAC demande :

Le respect scrupuleux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui en ses articles 3 et 5, stipule : article 3 : « *tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* », article 5 : « *Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* ».

Au Gouvernement de la République Démocratique du Congo, le REDHAC :

- Rappelle une fois de plus le renforcement de la lutte contre l'impunité liée aux VBG (violence basée sur le genre) et à la responsabilité de protéger les Défenseur(e)s des Droits Humains.
- Demande d'initier une enquête indépendante, impartiale, internationale et d'établissement des faits afin de trouver le coupable de ces odieux crimes crapuleux pour qu'ils soient traduits devant une justice équitable et qu'ils répondent de ses actes.

Pour toute action entreprise à ce sujet : veuillez contacter REDHAC

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04 ;

MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95

Facebook :RedhacRedhac

Twitter : @RedhacRedhac

Site-Web :www.redhac.info